

Tout individu aux États-Unis a des droits, quel que soit son statut d'immigration.

L'information suivante peut vous aider à vous protéger et protéger votre famille, et défendre vos droits.

1. Établissez un plan de sécurité

- Identifiez vos contacts en cas d'urgence et mémorisez leurs numéros de téléphone.
- Fournissez à l'école ou garderie de votre enfant un contact en cas d'urgence pour récupérer votre enfant.
- Fournissez l'autorisation écrite pour votre contact en cas d'urgence pour pouvoir prendre des décisions médicales et légales de la part de votre enfant.
- Dites à vos proches que si vous êtes détenu.e par ICE, ils peuvent essayer d'utiliser le localisateur en ligne de détenus pour vous trouver <https://locator.ice.gov/odls/#/search>
- [Lisez plus sur les considérations de tutelle pour les immigrés à l'Illinois](#) (PDF). [Lisez plus sur les considérations de tutelle pour les immigrés à l'Indiana](#) (PDF).

2. Défendez vos droits

Toutes les personnes aux États-Unis ont des protections constitutionnelles, y compris le droit de garder le silence quand on est interrogé ou arrêté par les officiers d'immigration. Il pourrait être effrayant d'être arrêté par les officiers d'immigration ou d'autres autorités policières, mais il est important de rester calme. Pendant n'importe quelle interaction avec les autorités, il est important de faire le suivant :

- Restez calme, ne courez pas, ne disputez pas, ne résistez pas, ne combattez pas, même si vous croyez que l'on viole vos droits ou que l'on vous traite d'une manière injuste. Maintenez vos mains où la police peut les voir, et dites-leur si vous avez besoin de mettre les mains dans votre boîte à gants ou votre portefeuille pour montrer vos papiers.
- Ne mentez pas au sujet de votre statut, et ne fournissez pas de documents faux.
- **Si vous êtes arrêté.e pendant un contrôle routier:** Demandez si l'officier vient de la police ou de l'immigration. Les officiers d'immigration s'identifient souvent comme les « policiers, » mais ce ne sont pas des policiers. Demandez s'ils viennent du Service de contrôle de l'immigration et des Douanes (ICE) ou du Services des Douanes et de la Protection des Frontières (CBP). Si ce sont des officiers d'immigration, suivez ces guides de quelle information vous pourriez donner.
 - **Si vous êtes citoyen.ne des États-Unis ou si vous avez le statut d'immigration légal:** Montrez votre passeport, votre carte de résidence permanente, votre permis de travail, ou d'autres documents liés à votre statut. Si vous avez plus de 18 ans, vous devriez porter vos papiers sur vous en tout temps.

- **Si vous êtes sans papiers** : Vous avez le droit de garder le silence, et vous n'êtes pas obligé.e à discuter votre statut d'immigration ni de votre citoyenneté avec la police, avec les agents d'immigration, ni d'autres officiers. Tout ce que vous dites à un officier peut se retourner contre vous au tribunal d'immigration.
 - **Si un officier frappe sur votre porte** : N'ouvrez pas la porte. Apprenez à vos enfants à ne pas ouvrir la porte. Les officiers doivent avoir un mandat signé par un juge pour entrer dans votre maison. Les « mandats » d'ICE ne sont pas signés pas les juges ; ce sont des formulaires signés par les officiers ICE et ils n'autorisent pas aux officiers à entrer une maison sans le consentement des occupants.
 - **Si vous êtes en plein air et vous croyez que vous voyez des officiers d'immigration dans les environs** :
 - Allez dans un endroit intérieur sécuritaire
 - Si vous êtes citoyen.ne américain.e et vous vous sentez en sécurité à le faire, enregistrez les activités avec votre téléphone ou écrivez les informations pertinentes au sujet de ce que vous témoignez — faites attention TOUJOURS à ne pas interférer ni faire obstruction autrement à l'opération.
 - À NE PAS FAIRE :
 - Publier les informations non vérifiées sur les réseaux sociaux
 - Interférer avec l'investigation ou vous mettre autrement en danger
-

Si vous avez besoin de soutien :

Soutien d'urgences de 24 heures : Appelez la Hotline de Soutien Familier de la Coalition de l'Illinois pour les Droits des Immigrés et Réfugiés (« Illinois Coalition for Immigrant and Refugee Rights- ICIRR ») à 1-855-HELP-MY-FAMILY (1-855-435-7693). Pour d'autres ressources, visitez: <https://www.icirr.org/community-resources>

Services juridiques du NIJC pour l'Illinois et l'Indiana : Les résidents de Chicago sont éligibles pour des services juridiques gratuits du NIJC par le moyen du [City of Chicago Legal Protection Fund](#). Les immigrés dans l'Illinois et Indiana peuvent obtenir des consultations juridiques gratuits ou de bas coûts et de la représentation du NIJC.

Visitez le lien suivant ou scannez le code QR pour voir cette page sur notre site-web :

<https://immigrantjustice.org/know-your-rights/know-your-rights-if-you-encounter-ice>





/ImmigrantJustice



@nijc



[Immigrantjustice.org/action](https://immigrantjustice.org/action)



/ImmigrantJustice



National Immigrant
Justice Center



[Immigrantjustice.org/donate](https://immigrantjustice.org/donate)